

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 01/02/2016**

L'an deux mil seize, le premier février, le conseil municipal de la commune s'est assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Roland BERNIGAUD.

Etaient Présents : BERNIGAUD Roland - DO Karine - DESMARIS Didier - ROJON Sandrine - MARTINEZ-BAYLE Fabienne - MANCINI Cédric - CURTET Françoise - CHAUDET Pierre - MBODJI Laurence - ALAUX Olivier (arrivée 20h15) - BERNARD Alain - LIMANDAS Gilbert - CHASSIGNOL Valérie - BERARD Mathieu (arrivée 21h00) - MINASSIAN Guy

Absents excusés : MORANDAT Sonia
OTTAVIOLI Hervé
PONS Béatrice
CURTET Françoise
TRUCHOT Evelyne (procuration à Mme CHASSIGNOL Valérie)

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Sandrine ROJON est nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu du conseil précédent est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire relate l'accident qu'a subi Mme Nathalie MOIROUX, et informe le conseil que son état de santé s'améliore ; son retour est prévu le 21 février.

Monsieur le maire présente les modifications de l'Ordre du Jour : la convention avec le CAUE est remplacée par le Groupements de commandes avec la Communauté de Communes. De même, la délibération sur l'entretien professionnel est supprimée : Mme Karine DO précise effectivement que ce n'est pas une obligation.

Présentation projet « Résultats financiers 2015 »

M. Guy MINASSIAN, 1^{er} adjoint chargé des finances présente le résultat financier de 2015. Il précise que lors de la commission Finances, le percepteur n'était pas présent et que le travail présenté ce soir, reste une estimation en l'absence de Mme Nathalie MOIROUX. Il y aura donc une validation à réaliser avec le percepteur et la secrétaire de mairie. Dans tous les cas de figure, l'ensemble budgétaire doit être finalisé pour la fin mars. Le résultat financier 2015 est extrêmement satisfaisant avec un excédent de fonctionnement de 102 794.00 €

Monsieur le maire félicite toute l'équipe sur la vigilance de gestion dont elle a su faire preuve pour arriver à un tel résultat.

Pour l'investissement, il est à noter que toutes les subventions ne sont pas arrivées, et que certaines sommes attendues ont été diminuées.

Pour les dépenses d'investissement, M. Guy MINASSIAN reprecise toutes les lignes, en apportant les explications pour chaque Décision Modificative (DM).

Mme Valérie CHASSIGNOL demande des précisions sur la « provision SDF » : M. Guy MINASSIAN rappelle que le conseil municipal avait décidé lors de la construction du budget précédent qu'une provision était budgétée chaque année pour le projet Salle Polyvalente, cette somme est donc une charge non décaissée.

M. Guy MINASSIAN précise enfin que le projet des panneaux d'information au bord de la route départementale est abandonné, le Conseil Départemental n'ayant pas donné son accord, rappelant la législation sur cet affichage.

Le calendrier est présenté : la commission finances se réunira le 22 février 2016, pour travailler sur le budget prévisionnel 2016.

Le Débat d'Orientation Budgétaire en conseil municipal se fera le 7 mars à 20h.

Le vote se déroulera le mardi 29 mars.

Convention avec Agence Ingénierie 01 pour agrandissement cimetière

M. Le Maire présente la convention avec l'Agence 01 pour accompagner la commune dans le choix d'AMO.

Cette Assistance de Maitrise d'Ouvrage permettra de programmer et de travailler sur l'aménagement de la nouvelle parcelle destinée à l'agrandissement du cimetière, pour une ouverture en 2018.

L'agence ingénierie 01 propose dans sa prestation de réaliser les travaux suivants :

- Faisabilité technique et plan de principe des aménagements,
- Estimation de l'opération
- Dossier de consultation des entreprises pour études hydrogéologiques

Cette prestation pour un montant HT de 3 150.00 €.

Mme Karine DO souligne que les acomptes ne sont pas précisés dans la convention, où les détails n'apparaissent pas.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE d'autoriser le Maire à signer la convention avec Agence 01.

Regroupement de commandes

La Communauté de Communes propose un groupement de commandes pour les fournitures administratives et scolaires.

Le principe est de permettre aux collectivités de bénéficier de tarifs intéressants sur ces produits.

Une convention a été établie entre la Communauté de Communes Centre Dombes et les communes de Birieux, Bouligneux, Lapeyrouse, Marlieux, Mionnay, Monthieux, Saint André de Corcy, Saint Germain sur Renon, Saint marcel en Dombes, Sainte Olive, Saint Paul de Varax et Villars les Dombes.

Il reviendra à chaque membre du groupement de signer et exécuter administrativement, techniquement et financièrement son marché.

La procédure donnera lieu à un marché à bons de commande d'un an, éventuellement renouvelable une fois un an, avec un maximum de 60 000 HT par an.

Considérant que l'ensemble des stipulations de groupement de commande est indiqué dans la convention jointe en annexe.

Monsieur le maire se propose de siéger dans la commission qui gèrera cette démarche de marchés publics.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Autorise l'adhésion de la commune de Saint Paul de Varax au groupement de commandes ayant pour objet, la passation d'un marché public pour l'achat et la livraison de fournitures administratives et scolaires,

Accepte les termes de la convention constitutive du groupement de commandes, annexée à la présente délibération, et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de groupement, et toutes autres pièces nécessaires,

Désigne la Communauté de Communes Centre Dombes en qualité de coordonnateur du groupement de commandes,

Désigne M. le Maire, pour siéger dans la commission des marchés propre au groupement,

Autorise Monsieur le Maire à signer le marché et les éventuels avenants, issu du groupement de commandes pour le compte de la commune de Saint Paul de Varax, les documents afférents et, le cas échéant à résilier ledit marché.

**Convention de souscription : « fondation du patrimoine » pour musée et église.
MECENAT.**

Cette convention a pour objectif de favoriser les dons et les gestes de mécénat qui permettent de financer la restauration des tableaux (église et musée).

Cette convention est tripartite avec la Fondation du patrimoine, la municipalité et l'association « Sur les pas Louis Jourdan ».

M. le Maire a rencontré cette fondation avec l'association.

Les dons versés seront conservés par la commune qui les réinvestira dans la rénovation des tableaux du musée et de l'église.

M. Mathieu BERARD s'interroge sur la communication de l'information : c'est la Fondation qui assurera cette mission d'information.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE le Maire à signer ladite convention.

Contrat Enfance Jeunesse

M. Olivier ALAUX informe le conseil municipal que la commune de Saint-Paul-de-Varax est liée avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Bourg-en-Bresse, par un contrat avec l'association « Les Petites Canailles ».

Ce contrat a été conclu en 2006 pour une durée de 4 ans et a été reconduit en 2012. M. Olivier ALAUX précise qu'il y a lieu à reconduire ce Contrat Enfance Jeunesse jusqu'en 2017, pour continuer à bénéficier des prestations d'aide au développement du service d'accueil périscolaire.

La nouveauté par rapport au contrat précédent est la présence d'un signataire supplémentaire avec le président de la Communauté de Communes, instance qui a une compétence Petite Enfance.

Enfin, M. Olivier ALAUX souligne que la reconduction du Contrat n'a été possible que par une collaboration plus étroite avec la CAF, et par un travail collaboratif entre la municipalité et l'association Les Petites Canailles.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DE RECONDUIRE le Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF

AUTORISE le Maire à signer ledit contrat avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

Nomination d'un conseiller supplémentaire dans la commission des finances.

Suite à la démission de Mme Sonia MORANDAT, M. Olivier ALAUX devenu adjoint libère une place de conseiller dans la commission.

Un appel à candidature est lancé vers les membres du conseil municipal : M. Cédric MANCINI propose d'intégrer cette commission

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE M. Cédric MANCINI à intégrer la commission finances à compter de ce jour.

Autorisation à signer un avenant au contrat de délégation par affermage du service d'assainissement collectif avec SOGEDO.

Monsieur le maire informe le conseil municipal que le contrat d'affermage avec la SOGEDO se termine le 31 mars 2016.

Dans le cadre de la loi NoTRE, la compétence assainissement deviendra communautaire. De ce fait, il a été demandé aux services de la préfecture de prolonger avec un avenant ce contrat.

Les services préfectoraux nous autorisent à prolonger notre contrat par avenant pour une période de 6 mois, c'est-à-dire jusqu'au 30 septembre 2016.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet d'avenant n°1 au contrat d'affermage du service de l'assainissement
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à la formalisation de cet avenant.

Comptes rendus divers

Urbanisme

M. Didier DESMARIIS décrit une situation de non respect des règles de l'urbanisme et du permis de construire dans le lotissement des Chanterelles. Les discussions avec le propriétaire restent compliquées et des mesures judiciaires ont été enclenchées.

Voirie

Un nouveau radar pédagogique a été installé par la Communauté de Communes Centre Dombes, sur la nouvelle zone 30 km/h de la rue de la Dombes.

Une rencontre avec le Conseil départemental représentée par M. Bréchet a finalisé l'étude engagée par la municipalité sur le comptage du flux routier dans le village : un sens unique sur la route du Pont Rouge sera mis en place pendant une période d'essai en mars 2016. Un bilan sera établi après cet essai.

Communication

Mme Sandrine ROJON présente un sondage pour évaluer les besoins des Varaxois et pour améliorer la fréquentation de la bibliothèque.

Il sera diffusé par l'intermédiaire du bulletin municipal. Un retour est attendu à la fin du mois de février.

Les questionnaires seront analysés par la commission communication et les bénévoles de la bibliothèque.

Elle informe également que le désherbage (inventaire et tri des livres) de la bibliothèque a eu lieu le 25 janvier 2016. 600 livres ont été retirés (livres plus d'actualités + livres abimés)
La BDP doit faire une proposition de prêt, en sachant qu'il était demandé une réactualisation des ouvrages.

La commission Communication informe que le prochain bulletin municipal sera diffusé durant le mois.

Le guide des nouveaux arrivants est en cours d'élaboration.

Ecoles

Point sur les effectifs : depuis le retour des vacances de fin d'année, trois inscriptions supplémentaires sont à noter.

Les effectifs en école maternelle se portent à 62 enfants, 101 enfants en école élémentaire, soit un effectif total de 163.

Le service minimum a été mis en place pour la journée de mobilisation des enseignants du mardi 26 janvier : trois professeurs des écoles étaient en grève ce jour, soit 50% des effectifs.

La loi stipulant qu'à partir de 25% un service minimum d'accueil doit être mis en place, nous avons organisé l'accueil des enfants dans les locaux de l'école maternelle (soit 16 enfants dont 4 CP et 12 maternelles).

M. Olivier ALAUX remercie sincèrement le travail effectué par les deux ATSEM ainsi que les élus présents.

Pour information, le collège Thomas Riboud (nouveau collège de secteur à compter de la rentrée 2016) a invité tous les parents de St Paul de Varax le samedi 16 janvier 2016 : à cette occasion, les familles et les élèves présents ont pu rencontrer le personnel de l'établissement et visiter le collège.

Pour l'organisation des transports, rien n'est finalisé pour l'instant par le Conseil départemental.

Périscolaires

Les effectifs des TAP sont de 38 maternelles et 64 élémentaires pour ce troisième cycle (vacances de fin d'année - vacances d'hiver).

L'inscription au prochain cycle sera diffusée en fin de semaine (cycle vacances d'hiver - vacances de printemps).

Economique

Plusieurs demandes ont été faites pour la parcelle restant libre sur la zone artisanale la Poyarosse.

La société de transport LAURENT dont le siège social est à Chatenay est à la recherche d'un terrain pour installer son siège social, ses bureaux et stockage. Un premier contact a eu lieu.

Informations du maire

Assainissement : Monsieur le maire informe le conseil municipal des discussions, des échanges et des négociations qu'il a eu avec les propriétaires des parcelles concernées par les travaux de mise aux normes des réseaux d'assainissements (mise en séparatif).

M. Alain BERNARD fait un retour sur le bilan du Syndicat des eaux :

-Le choix du délégataire de l'affermage : renouvellement du contrat au 1^{er} avril 2016, avec SOGEDO ;

- le projet de télé relevage prend forme : Etablissement d'un planning sur les deux ans pour équipés tous les foyers en 2018 ;

- le point sur les travaux ;

- investissement d'un groupe électrogène pour permettre de maintenir la distribution ;
- point sur le tarif de l'eau : relèvement de la part fixe de l'eau qui paye les prestataires et l'affermage. Les abonnés ont été informés par courrier.
- La loi NOTRE et le S.I.E. : transfert de la compétence vers la communauté de communes au 1^{er} janvier 2017. Une étude de regroupement est lancée.

Monsieur le maire informe le conseil municipal, de la future vente de la base de loisirs, dont la signature est prévue le 8 février 2016 (lecture de l'acte de vente) : il est précisé que la SAFER a un droit de regard.

Pour terminer, Monsieur le maire relate les problèmes de poubelles et d'insalubrité dans la rue des écoles : la gendarmerie est intervenue ; un différent entre les locataires et le propriétaire est à l'origine de cette situation.

Questions diverses

M. Mathieu BERARD demande ce qu'il en est du transfert éventuel de la licence IV évoqué lors d'un précédent conseil.

M. Guy MINASSIAN informe qu'à ce jour, le projet de reprise du commerce n'est pas précisé. Il est rappelé que la demande écrite à la mairie, doit être accompagnée par une demande de dérogation auprès de la préfecture.

Le prochain conseil municipal aura lieu le lundi 7 mars 2016.

Fin du conseil municipal à 22h30